

The logo for Thales, consisting of the word "THALES" in a bold, sans-serif font. The letter 'A' is stylized with a dot above it.

THALES

A thick vertical black bar on the left side of the page.

**REPONSES AUX QUESTIONS
POSEES PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL
MARDI 28 JUIN 2016**

1. MEDAILLE DU TRAVAIL

- Comment se fait-il que, pour certains salariés pourtant éligibles, le montant du versement lié à la médaille du travail n'apparaisse pas sur la feuille de paye de mai 2016 reçue début juin ?

Réponse :

Le montant du versement lié à la prime de la médaille du travail apparaît sur la fiche de paie du mois de mai 2016 (distribuée en juin) si le salarié a demandé le paiement de la prime.

2. FRAIS DE DEPLACEMENT

La note "*Remboursement des frais en métropole et hors métropole, indemnités kilométriques*" de 2016 n'est toujours pas parue.

- À quelle date sera-t-elle publiée ?
- Pourquoi n'est-elle pas encore parue alors que les années précédentes elle paraît aux alentours de fin février, début mars ?

Nous remercions par avance la Direction de bien vouloir se renseigner auprès du siège et appuyer la demande des salariés de l'Entreprise sachant que l'arrivée très tardive de cette note provoquera un engorgement considérable de la comptabilité de TOSA du fait des nombreuses demandes de régularisation pour effet rétroactif au 1^{er} janvier comme il est de rigueur.

Réponse :

Cette note n'est pas encore parue.

3. MEDAILLE DU TRAVAIL II

Certains salariés ont décidé de placer sur leur PERCO le montant de leur prime de médaille du travail (sachant qu'un abondement de 50% hors quota est, dans ce cas, appliqué à ce montant). Il suffisait pour ce faire d'envoyer à TGS un imprimé standard.

- Comment se fait-il qu'ils n'aient pas reçu confirmation de l'enregistrement de leur demande accompagnée du montant réellement porté au PERCO (soit par TGS, soit par Amundi) ?

Réponse :

Suite à une harmonisation au niveau du Groupe concernant le traitement de la médaille du travail, la prime sera placée sur le PERCO au mois d'octobre 2016 tout comme l'abondement de 50 %.

4. DEMENAGEMENTS

Suite aux divers déménagements, des dysfonctionnements sont constatés et font l'objet de demandes de travaux recensées par les assistantes. Il s'avère que quelques semaines (mois) passent et que ces demandes sombrent dans l'oubli.

- **Nous demandons que les demandes faites fin février aux ALGECO et dans tous autres lieux et dates soient satisfaites.**

Réponse :

Cela n'est pas tout à fait le cas. La fontaine à eau a été installée et les problèmes réseaux traités. Il n'y a plus de problème de déconnexion de certains postes dans les Algécos.

5. TRAVAIL DU SAMEDI

À TOSA, le travail du samedi, exceptionnel normalement, a toujours fait l'objet d'une information préalable des Délégués Syndicaux. Depuis quelques temps déjà nous avons constaté un délai de plus en plus court entre cette information et le samedi "visé".

Depuis assez récemment, il ne s'agit plus d'information préalable mais d'information "pour régularisation" arrivant plusieurs jours (voire plusieurs semaines) après que la date prévue ait été dépassée. Sachant qu'en outre, certaines font état de dispositions pour le moins curieuses par rapport à la législation et aux accords en vigueur (par exemple travail de nuit) !

- **La CFE-CGC demande à la Direction de revenir aux anciennes pratiques et d'informer suffisamment à l'avance les Délégués Syndicaux et les membres du CHS-CT (comme prévu par la loi) afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle.**

Réponse :

L'information est systématiquement réalisée préalablement au travail le samedi. Il y a pu avoir une ou deux informations postérieures liées à des retards dans les demandes.

6. SERVICE DESK

Depuis quelques jours, comme annoncé, le Service Desk informatique dispose d'un serveur vocal. Si, probablement, cela facilite le travail du sous-traitant du sous-traitant du sous-traitant (non, ce n'est pas un copié collé malheureux), cela ne facilite en rien la vie des salariés ! En effet, il faut maintenant attendre près de 3 minutes avant de pouvoir accéder à l'option qui permet d'avoir directement une personne physique en ligne et pouvoir... attendre au moins 3 minutes supplémentaires que quelqu'un décroche. Quel gain énorme pour les entreprises du Groupe !

- **La CFE-CGC demande la suppression pure et simple de ce serveur vocal destiné simplement à faire faire des économies à nos fournisseurs et pas à l'Entreprise.**

Réponse :

Les retours sur la mise en place du Serveur Vocal Interactif (SVI) sont plutôt positifs sur TOSA. L'accès est plus rapide qu'avec l'ancien système. Le SVI permet d'éviter les phénomènes d'engorgements et de dédier des techniciens à certaines demandes ou incidents spécifiques.

Pour plus d'infos :

7. TELETRAVAIL ET E-CONGES

Les jours de télétravail apparaissent toujours dans e-congés. Cet état de fait provoque des dysfonctionnements dans les prises de congé et entraîne une ambiguïté plus que regrettable sur la nature réelle du télétravail. La Direction nous dit avoir transmis au "GIE paye".

- **Quand le dysfonctionnement évoqué depuis plusieurs mois sera-t-il résolu ?**

Réponse :

Ce dysfonctionnement est réglé.

8. PRISE DE REPAS SUR SON POSTE DE TRAVAIL

Cette question, évoquée à plusieurs reprises avait reçu comme réponse : "Nous réfléchissons à communiquer de manière la plus appropriée sur ce sujet". À ce jour, la note évoquée le mois dernier par la Direction n'est toujours pas parue et nous voyons toujours de nombreux salariés retourner à leur place avec leur "panier repas".

- **À quand la parution de la note ?**
- **La CFE-CGC demande aussi que les managers appuient cette note en la commentant en info-management, en la faisant respecter et en la respectant eux-mêmes.**

Réponse :

La communication a été envoyée le 27 juin dernier à l'ensemble des salariés.

9. CLIMATISATION DES ALGECOS

L'été est là ! Et la climatisation réversible promise avant même le déménagement en février n'est toujours pas installée.

- **Quelles est la date prévisionnelle de réalisation des travaux de pose de cette climatisation ? sera-t-elle respectée ?**

Réponse :

Suite à un appel d'offre, la société TECHNI+ a commencé à réaliser les travaux à partir de la semaine 26 pour une durée de 3 semaines maximum. Pour mémoire cette installation sera de type réversible (chaud / froid).

10. BADGE TEMPORAIRE ET PASSAGE PAR LES TOURNIQUETS

La réponse : *"Les badges temporaires délivrés en cas d'oubli ont les mêmes accès que les badges du salarié. Toutefois, la programmation mise sur le badge pour les tambours rotatifs est effective avec une ½ journée de décalage car elle est prise en compte par le logiciel global du site au niveau périmétrie",* donnée aux DP le mois dernier est erronée.

En effet, l'accès n'est pas autorisé de toute la journée. Ceci a encore été vérifié par un élu en semaine 2016-23.

- **La CFE-CGC demande que ce dysfonctionnement soit définitivement éradiqué le plus tôt possible.**

Réponse :

Les vérifications sont en cours car le logiciel est configuré de manière à ce que la programmation du badge temporaire permette de passer les tambours rotatifs aux alentours de 14h30 si le badge a été délivré le matin. Il n'est pas possible de modifier cela car les tourniquets sont interfacés avec le logiciel Surpercosmo qui est commun à TOSA et TSA.

11. OUTIL INFORMATIQUE, LENTEUR, DÜRER ET ALGECO

La réponse faite le mois dernier n'est pas généralisable à tout TOSA. En effet, seuls certains postes aux ALGECO étaient jusqu'à la semaine 22 en 100Mb/s, d'autres en 1Gb/s. Depuis, ils sont TOUS repassés en 100Mb/s avec la lenteur qui en résulte. C'est un comble !

- **La CFE-CGC demande que TOUS les postes des ALGECO passent au plus vite en 1Gb/s.**

Réponse :

Une action de bridage des postes à 100 Mb/s a été réalisée le 7 juin au matin sur les équipements réseaux des ALGECO faisant suite aux dysfonctionnements de coupure réseau rencontré spécifiquement sur ce bâtiment. Depuis cette opération, aucun incident ne nous a été remonté.

Nous allons étudier la possibilité de faire cette évolution de fibre. Le reste des équipements de l'ALGECO étant aux normes DÜRER.

12. HOTELLERIE

Courant mai, la Direction Générale a émis une alerte concernant des paiements réclamés en double par certains hôtels réservés via HCORP.

- **Le problème a-t-il été résolu au niveau Groupe ?**
- **Quelles actions ont-elles été entreprises à l'encontre des hôtels "fautifs" ?**
- **Ceux-ci ont-ils été écartés de la liste HCORP ?**

Réponse :

Le problème est remonté à Hcorpo et voici le plan d'actions mis en place :

- **Hcorpo s'engage à rembourser le collaborateur dès réception du SAV.**
- **Il est important que le collaborateur présente son voucher / bon d'échange qui fait preuve de paiement et contacte le numéro d'urgence 24h/24 en cas de refus par l'hôtelier.**
- **En parallèle Hcorpo maintient une formation/information continue auprès des hôteliers et en particulier des réceptionnistes.**

13. PARKING

À côté de l'abri 2 roues, le long de la clôture TSA du P2, il existe 5 places de parking réservées aux motos du 1^{er} mai au 31 octobre. Or, elles sont fréquemment occupées par des voitures.

- **La CFE-CGC demande que la Direction fasse respecter cette disposition.**

Réponse :

Nous allons nous assurer que cette place ne soit pas utilisée par les voitures.

14. VIE PRATIQUE

14.1 Salle blanche & effets personnels

Du côté de la salle blanche « caméras », il n'y a pas de casier pour mettre nos sacs et manteaux. Cela pose un problème dans la mesure où les sacs à mains sont dans le sas toute la journée et les manteaux entassés les uns sur les autres. Les vestiaires sont loin de la salle ce qui fait que personne ne s'en sert au moins pour le personnel féminin, les vestiaires hommes étant moins éloignés.

- ***Nous demandons des casiers proches de la salle blanche pour y ranger les affaires personnelles?***

Réponse :

Nous avons commandé 36 vestiaires pour CIG / DSC en BRC. Les attributions seront gérées par les responsables de service. La date de réception est prévue semaine 26.

14.2 Problèmes informatiques et outils Kiss

Le personnel se plaint de dysfonctionnement des outils informatiques leur occasionnant de la perte de temps dont ils n'ont pas besoin étant donné les surcharges pesant déjà sur eux

- ***Nous demandons à avoir le nombre de tickets » KiSS ouverts par thème pour le mois écoulé, ainsi que le cumul sur 2016» ?***

Réponse :

Nous ne communiquons pas cette information en DP.

14.3 Salles de réunion et téléphone

Les salles de réunions sont toutes munies d'un « moyen de téléphonie » : téléphone, tripode d'audioconférence, etc... Or, si pour certaines salles, le N° d'appel est indiquée sur le téléphone, pour d'autres indiqué dans Outlook, pour certaines, impossible de trouver ce N°

- ***Nous vous demandons de faire renseigner ces N° pour toutes les salles dans outlook, et également de les mettre à disposition sur les moyens de téléphonie.***

Réponse :

L'action est prise en compte par les Services Généraux et conjointement par TGS pour mise à jour dans Outlook.

15. ADMINISTRATIF

15.1 Humanis, nouveaux barèmes, dépassement honoraires ...

La réglementation et le contrat avec Humanis ayant évolué, malgré quelques explications fournies par différentes sources, les salariés ont encore quelques surprises. En particulier sur les dépassements d'honoraires dans différents cas.

- *Pouvez-vous redonner des explications claires et précises sur ce qui a changé et ce que ça implique, exemples chiffrés à l'appui, et en particulier sur les dépassements d'honoraires et le « Contrat d'Accès aux Soins » (CAS)?*
- *Comment peut-on savoir si son (ses) médecins (s) ont signé ce fameux CAS ? Existe-t-il des listes facilement accessibles et consultables ? Si oui, comment y accède-t-on*

Réponse :

Pour rappel, de nombreuses sessions d'information ont été réalisées à ce sujet en début d'année.

- **Le 1er février 2016 au Hall H :**
 - 1ère session : 12h30 - 12h50
 - 2e session : 12h50 - 13h10
 - 3e session : 13h10 - 13h30
 - 4e session : 13h30 - 13h50
- **Le 3 février au 2016 Hall H :**
 - 1ère session : 12h00 - 12h20
 - 2e session : 12h20 - 12h40
 - 3e session : 12h40 - 13h00
 - 4e session : 13h00 - 13h20
 - 5e session : 13h20 – 13h40

Fin 2015, le régime « garanties frais de santé » a été renégocié au niveau du Groupe afin de respecter l'ensemble des conditions posées par les pouvoirs publics pour répondre aux définitions du contrat responsable.

Les principales modifications apportées :

- deux niveaux de remboursement suivant que le médecin soit signataire ou non de la convention d'accès au soin. Cette information est disponible sur le site AMELIE ;
- la mise en conformité du régime de remboursement des montures et lunettes ;
- la revalorisation d'un certain nombre de remboursements (notamment dentaires).

Pour plus de renseignements :

[La notice HUMANIS](#)

http://intranet.peopleonline.corp.thales/human_resources/pub/documents//FRAIS_DE_SANTE_2016.pdf

[Les contacts à votre disposition](#)

http://intranet.peopleonline.corp.thales/human_resources/pub/Prevoyance.cfm?slidid=21&idd=20821&intraLang=fr

16. SOCIAL

16.1 Alerte au magasin !

Une première alerte médicale « sévère » (RPS ?) nous a été remontée avec l'accident de travail d'un collaborateur du magasin Tosa ayant entraîné une absence de 15 jours et un retour à mi-temps aujourd'hui, suite à une surcharge de travail.

Le prévisionnel des réceptions Tosa pour le 2ème semestre 2016 et 1er semestre 2017 indique une forte *augmentation de l'activité pour les mois à venir, avec d'ores et déjà 4 mois de prévu avec une charge de travail au-delà de la capacité magasin pour la fin de l'année 2016, et bien plus encore pour l'année 2017, ce prévisionnel ne comprenant que les commandes validées à ce jour !!*

Le projet de mutualisation de la gestion des flux Thales, annoncé pour le premier semestre 2017, coïncide parfaitement avec la période la plus chargée en terme de réception.

- ***Y a-t-il déjà des actions prises en compte pour faire face à la surcharge de travail effective et ainsi éviter tout autre risque d'accident ?***
- ***Quel plan d'action prévu pour le déménagement de ce service en plein pic d'activité, qui va s'avérer être une surcharge de travail importante ?***
- ***Pourrait-on nous expliquer plus précisément le gain de la mutualisation de la gestion des flux pour Thales, en sachant :***
 - ***qu'il existe déjà un prestataire de délestage pour le stockage des articles Tosa (Daher) avec une possibilité d'en augmenter l'utilisation pour gagner éventuellement encore plus de surface ,***
 - ***que le magasin possède un outil de travail performant (robot + rotatifs),***
 - ***que les contrôleurs d'entrée, grâce à leur expérience produit multi activité, ont aujourd'hui un rôle de veille documentaire et technique qui s'avère souvent salvateur pour les ateliers ?***

Réponse :

Nous infirmons l'information ci-dessus. Il n'y a pas eu d'accident du travail au magasin.

- **Nous nous sommes déjà engagés sur 2 embauches au magasin entre juin et août, et il y a une recherche d'intérimaire en cours.**
- **La date de déménagement possible n'est pas définie ; des ressources spécifiques pour la gestion de projet et le déménagement seront effectivement à mettre en place le moment venu.**
- **Les éléments généraux du projet ont été présentés aux CCE Thales et CE de TOSA. Le projet détaillé l'Île de France sud sera présenté aux instances représentatives dès que possible.**

17. MARRONNIERS ENCORE A ELAGUER ...

- ***Couloir de la mort : en mars 2015, on nous a laissé entendre que dans le cadre de l'extension des surfaces de TOSA, il pourrait se passer quelque chose sur ce sujet qui donc pourrait le rendre obsolète. Juin 2016 : il ne s'est rien passé, donc « élagage » à faire !***
- ***Fiche « salles de réunion » : dans toutes les salles de réunions devait être fixées sur les tables à côté du PC, une fiche donnant les N) à contacter en cas de dysfonctionnement. A ce jour certaines ont cette fiche posée sur la table, d'autres fixées derrière la porte, d'autres encore ont d'anciennes fiches ou rien du tout...élagage à poursuivre et terminer !***

- **Connaissance des accords de TOSA par TGS-Paie (réponse via les « contacts » génériques) pas vraiment élagué**

Et on ne parle pas des marronniers de l'année...genre Way-in, les salles de réunion que l'on n'a pas le droit de réserver, mais qui le disent une fois que l'on a fait la réservation (!!!)...

Réponse :

Nous allons étudier la remarque.

18. SUIVI DES ACCORD

18.1 Données « Temps de travail »

Afin de pouvoir suivre les données sur le temps de travail réel des salariés, nous vous demandons :
Pour les Ingénieurs et Cadres :

- **Temps de travail > à 10H : Nombre d'alertes par e-mail en moyenne par semaine et par mois (réception d'un e-mail si au moins un jour de présence est > à 10H)**
- **Nombre de personnes concernées**

Pour les Mensuels:

- **Etat des heures supplémentaires effectuées pour récupération pour le mois, et nombre de personnes concernées**
- **Etat des heures supplémentaires effectuées pour récupération : cumul annuel**
- **Solde des compteurs des heures supplémentaires effectuées pour paiement pour le mois, et nombre de personnes concernées**
- **Solde des compteurs des heures supplémentaires effectuées pour paiement : cumul annuel**
 - « ADER »
- **Sorties après 18H10 : Nombre de salariés sortant après 18H10 en moyenne par semaine et pour le mois**
- **Horaire hebdomadaire : Nombres de salariés dont le temps décompté a été > à 41H80 hebdomadaire, (37H80 + 4H) en moyenne par semaine**
- **Nombre total d'heures écrêtées de ce fait, pour le mois**
- **Cumul compteur : Nombres de salariés en moyenne par semaine ayant un compteur bloqué à 15h**
- **Nombre total d'heures écrêtées de ce fait pour le mois**
 - Ex-MIE »
- **Cumul compteur : Nombres de salariés en moyenne par semaine et pour le ayant atteint ou dépassé les 10h**
- **Sorties après 18H30 : Nombre de salariés sortant après 18H30 en moyenne par semaine et pour le mois**
- **Nombre de salariés présents le vendredi après-midi après 16h00**

Réponse :

Heures supplémentaires effectuées pour récupération sur mai 2016 : 0

Heures supplémentaires effectuées pour récupération en cumul pour 2016 : 0

Solde des compteurs des heures effectuées pour récupération : 414.52

Solde des compteurs des heures supplémentaires effectuées pour paiement mai 2016 : 450,25

Nombre d'alertes en moyenne (par semaine) si travail supérieur à 10h mai 2016 : 91,25

Nombre de sorties après 18h10 (mensuels) mai 2016 : 31

Nombres de personnes ayant eu un compteur à 4h mai 2016 : 10.25

Nombres de personnes ayant eu un compteur à 15h mai 2016 : 13

Pour le personnel ex MIE en mai 2016 :

Nombre de sorties après 18h30 (mensuels) : 3.66

Nombres de personnes ayant eu un compteur supérieur à 10h : 14.25

Nombre de salariés présents le vendredi après-midi après 16h00 : 1

QUESTIONS SUPPER

19. INTEMPERIES

Fin mai, début juin, nous avons subi une météo déplorable. Nous n'avons pu que constater l'apparition de nombreuses nouvelles fuites d'eau.

- Un constat de toutes les fuites au lendemain des fortes pluies a-t-il été fait ?
- Quelles sont les mesures déployées pour effectuer les réparations ?

Réponse :

Il est à noter qu'aucun dégât des eaux n'a été signalé. Les fuites ont été identifiées par VINCI et sont en cours de traitement via la Direction Immobilière du Groupe.

20. ASSURANCES DEPLACEMENTS

En dehors de l'assurance complémentaire souscrite à TOSA, nous avons tous, une assurance voiture pour le loisir et le trajet travail. Le trajet travail est considéré comme un trajet au matin, un aller-retour à midi et un retour au soir

Pour les personnes en télétravail,

- Quand le télétravailleur effectue un trajet en matinée, quelle est l'assurance qui le couvre ?

Pour les ingénieurs en forfait jour, la seule présence d'une heure sur le lieu de travail valide sa présence.

- Lorsque la personne effectue un trajet en matinée, quelle est l'assurance qui le couvre ?

Réponse :

Dans cette situation, le salarié bénéficie de la couverture « accident de trajet » du régime général de la sécurité sociale et de son assurance personnelle pour le véhicule. L'assurance professionnelle ne rentre pas en compte car il ne s'agit pas d'un déplacement pour mission professionnelle.

21. INFORMATIQUE

La poursuite de la mise en place du réseau DÜRER, amène de plus en plus de dysfonctionnements sur les PC :

- Démarrage très lent avec des écrans noir ou blanc
- Non montage des disques réseaux, donc des applications installées sur ces mêmes disques ne sont plus fonctionnelles

Cela entraîne un redémarrage des PC si l'on veut travailler parfois plusieurs fois par jour.

- Quand seront effectuées les corrections de ces dispositions liées à la mise en place de DÜRER ?

Réponse :

Nous n'avons pas connaissance des problèmes d'écrans noirs ou blancs. Merci de nous préciser les remontées avec au moins un numéro d'incident déclaré afin que nous puissions investiguer.

Nous allons remonter le point concernant les montages de disques ; il existe un contournement (un simple clic pour lancer les montages) : nous préparons une communication.

Ces points n'ont aucun rapport avec DÜRER.

22. POTS DE DEPARTS EN RETRAITE

Des salariés nous ont remonté que l'organisation des pots de départ était différente entre les cadres et les mensuels. Ils ont constaté que les mensuels avaient plutôt droit à un petit déjeuner et que les cadres avaient droit à un pot en fin d'après-midi.

- Pourquoi ?

Certains n'ont même pas le pot offert par l'entreprise alors qu'ils ont travaillé pendant plus de 40 ans.

- Nous demandons qui gère l'organisation et qui décide de payer ou pas ?

Réponse :

Cela relève de l'organisation du service.

23. PROJET DE MUTUALISATION DE TOUS LES MAGASINS

- Nous vous demandons où en est l'avancement de ce projet.

Réponse :

Une information a été faite en CE. Il n'y a pas d'avancer sur le projet au mois de juin.

24. INSTALLATION DE TV GEANTES AUX MACHINES A CAFES

- Nous vous demandons quand ces télés seront actives.

Réponse :

Avant l'activation, nous travaillons sur le programme que ces e-TV contiendront.

QUESTIONS CGT

25. APPRENTIS

- a) Combien d'apprenti sont actuellement en alternance à Tosa ?
- b) Dans quels services sont-ils affectés ?
- c) Chaque apprenti a-t-il un tuteur ?
- d) Est-il considéré comme un salarié ou comme un élève en formation ?

Réponse :

- a) Il y a actuellement 80 apprentis à TOSA.
- b) La répartition par service est la suivante :

DTN	6
CTG	33
ETSI	6
DSC	5
DAO	3
DF	8
CIG	8
DA	3
DVM	4
DRH	3
DOQ	1
Total général	80

- c) Chaque apprenti dispose d'un tuteur.
- d) L'apprenti est un salarié qui dispose d'un régime particulier en raison de son statut d'élève en formation.

26. MAITRE D'APPRENTISSAGE

- a) Combien y-a-t-il de maître d'apprentissage à Tosa?
- b) Ces maîtres d'apprentissage ont-ils un titre ou diplôme ou formation spécifique ?

Réponse :

- a) Il y a 71 maîtres d'apprentissage à TOSA.
- b) Les maîtres d'apprentissage sont titulaires d'un diplôme ou d'un titre relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme ou du titre préparé par l'apprenti.

27. EMBAUCHE DES APPRENTIS

- a) *Combien d'apprentis ont-été embauché en 2014 à l'issue de leur contrat d'apprentissage? dans quelle catégorie professionnelle?*
- b) *Combien d'apprentis ont-été embauché en 2015 à l'issue de leur contrat d'apprentissage? dans quelle catégorie professionnelle?*
- c) *Quelle est la politique de recrutement des apprentis ?*

Réponse :

- a) **2 anciens apprentis du Groupe ont été embauchés en 2014**
- b) **9 anciens apprentis du Groupe ont été embauchés en 2015**
- c) **Nous mettons en place tout une série d'actions afin de favoriser l'entrée sur le marché du travail de nos apprentis, notamment :**
 - **les évaluations « top profils » permettant d'accompagner le recrutement de nos apprentis dans TOSA, et que nous soumettons au Groupe afin de leur permettre de se positionner dans d'autres entités ;**
 - **le « forum stagiaire » qui est dédié aux stagiaires et apprentis en fin de contrat, durant lequel des « speed recrutements » ont lieu et où des stands sont tenus par toutes les entités du Groupe ;**
 - **des initiatives locales comme « forum opportunités » que nous avons organisé cette année entre les apprentis sortant et les PME du bassin d'emploi afin de les mettre en relation et leur ouvrir des opportunités à l'externe ;**
 - **le travail réalisé par l'équipe mutualisée recrutement (évaluation de l'ensemble des apprentis, proposition d'offres en fonction des ouvertures de postes, etc...)**

28. VISITE MEDICALE

- a) *Combien de salariés sont à jour de leur visite médicale ?*
- b) *Combien de salariés ne sont pas à jour de leur visite médicale ?*

Réponse :

Nous sommes à 697 visites en retard pour TOSA.

29. PRISE DE REPAS A SON POSTE DE TRAVAIL (SUITE ...)

En avril et mai dernier nous vous avons rappelé l'article R. 4228-19 du code du travail concernant l'interdiction de prendre un repas à son poste de travail.

A deux reprises vous vous êtes engagé à éditer une note de rappel, à ce jour cette note se fait attendre.....

- *Quand cette note sera-t-elle diffusée ?*

Réponse :

La communication a été faite à l'ensemble des salariés le 27 juin dernier.

30. OUTIL INFORMATIQUE

La lenteur du réseau informatique est un problème récurrent chez Tosa. Ces dysfonctionnements pénalisent l'ensemble du personnel et génèrent une perte financière sous-estimée.

- *Des améliorations sont-elles prévues afin de remédier efficacement à ces lenteurs ?*
- *Lesquelles et sous quel délai ?*

Réponse :

Nous avons déjà répondu à cette question le mois dernier.

Le réseau est à la norme DÜRER qui permet un débit de 1 Gb/s au poste et 10 Gb/s pour les serveurs. Il n'est donc pas en cause dans les lenteurs.

D'autres éléments de l'infrastructure sont en cours de rénovation pour pallier les phénomènes de lenteur et les adapter à la performance du réseau :

- **Passage de 5 serveurs (dit ESX, contenant un grand nombre d'applications dont les applications de la suite Orchestra) d'une connexion de 1Gb/s à 10Gb/s. L'opération a été réalisée et testée ; la mise en service sera effective en semaine 23.**
- **Mise en œuvre d'un nouveau serveur de fichier connecté en 10 Gb/s (au lieu de 1 Gb/s pour le serveur actuel). Le serveur est en place. La migration des données se fera de manière transparente pour les utilisateurs d'ici 2 mois. La bascule devrait se faire en août 2016.**
- **Mise à jour entre avril et juin des postes de travail pour les optimiser (communication générale de la DSI du 22 avril).**

31. HABILITATION CABLAGE

- Quelles sont les règles d'habilitation au câblage chez Tosa ?*
- Sont-elles différentes des autres sociétés du groupe ?*
- Un câbleur habilité dans une société du groupe doit-il refaire son habilitation s'il est muté chez Tosa ?*

a) Les règles d'habilitation au câblage sont basées sur des critères de contrôle suivant doc. 16262704-024. Un suivi est effectué sur 18 mois, + - 2 mois après réalisation d'une éprouvette. Un suivi est également réalisé suivant les rapports de contrôle, Relevés d'anomalie et des indicateurs qualité.

b) Oui, car chaque société travaille par rapport à ses propres procédures.

b) Oui, en fonction des différentes fabrications à réaliser.

32. PERCO

A partir de juillet, normalement l'onglet PERCO devrait revenir. Si un salarié verse alors des jours sur son PERCO et part à la retraite avant le mois de mai 2017, ces jours sont-ils valorisés au moment du départ à la retraite ou sont-ils payés avec le solde de tout compte ?

Réponse :

La valorisation des jours placés sur le PERCO pour les jours de congés 2016 sera faite en juin 2017. Pour bénéficier du placement le salarié doit être présent dans la société fin mai 2017.

Les CP seront payés avec le solde de tout compte aux salariés quittant la société avant fin mai 2017.

33. SURFACE

Tosa continue à embaucher. Ceci est très satisfaisant surtout dans le contexte général actuel. Mais les salariés ne peuvent plus se tasser d'avantage. Que compte faire la Direction pour augmenter les m² mis à la disposition de TOSA ?

Réponse :

Des recherches de surfaces supplémentaires sont en cours.